

# e-services

- **Prendre rendez-vous**

Vous désirez rencontrer un élu ou un service de la Mairie\* : prenez rendez-vous en ligne

(/e-services/Prendre-rendez-vous)

- **Elections : Je vote en 2017 !**

Au 2ème trimestre 2017, deux échéances électorales importantes arrivent : élections présidentielles les 23 avril et 7 mai, puis les législatives les 11 et 18 juin. Retrouvez sur cette page toutes les infos utiles pour le jour du scrutin.

(<http://www.tourcoing.fr/Actualites/Elections-je-vote-en-2017>)

- **Ecoles : réservez la cantine, les TAP... pour la rentrée**

Votre enfant fera sa rentrée 2017/2018 dans une école publique de Tourcoing. Pour l'inscrire aux activités périscolaires, à la cantine ou à la garderie, déposez votre dossier en ligne et réservez avant le 11 août !

(/e-services/Ecoles-reservez-la-cantine-les-TAP-pour-la-rentree)

- **Carte de résident (zone bleue)**

Vous habitez ou travaillez en centre-ville ? Faites votre demande de carte de résident pour stationner dans le périmètre de la zone à durée limitée (zone bleue).

(<http://www.tourcoing.fr/Actualites/Zone-bleue-en-centre-ville>)

- **Restauration scolaire**

Chaque jour, plus de 7 000 repas sont préparés et servis dans les cantines scolaires à Tourcoing. Vous pouvez réserver, annuler ou payer vos factures de restauration scolaire en ligne sur ce site.

(/e-services/Restauration-scolaire)

- **Petite enfance**

Période essentielle où l'enfant construit les fondements de sa personnalité, la petite enfance est une priorité à Tourcoing. Les services municipaux en lien avec les acteurs de terrain, sont là pour accompagner et conseiller les parents, notamment pour les solutions de garde : assistante maternelle, crèche, halte-garderie...

(/e-services/Petite-enfance)

## • **Déchetterie et encombrants**

Pour vous débarrasser de vos déchets encombrants, plusieurs dispositifs gratuits sont à votre disposition à Tourcoing. Déchetterie, encombrants, déchetterie mobile, renseignez-vous !

(/e-services/Dechetterie-et-encombrants)

## • **Travaux Urbanisme**

La majorité des formulaires d'urbanisme sont désormais téléchargeables en ligne sur ce site ou sur le site : [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr)

(/e-services/Travaux-Urbanisme)

## • **Etat Civil - Recensement**

Demandes d'actes d'Etat Civil et recensement peuvent désormais être réalisés en ligne, en quelques clics... Extraits d'acte de naissance, de mariage, de décès...

(/e-services/Etat-Civil-Recensement)

## • **J'ai perdu mes papiers**

En cas de perte ou vol de vos papiers d'identité, la déclaration de perte peut se faire en même temps que la demande de nouveaux papiers.

(/e-services/J-ai-perdu-mes-papiers)

## • **Carte d'Identité et Passeport**

Pour faire réaliser vos cartes d'identité et passeport, veillez à vous munir des documents indiqués dans les documents à télécharger puis à prendre rendez-vous.

(/e-services/Carte-d-Identite-et-Passeport)

## • **Je veux voter**

Le vote est un droit. C'est aussi un devoir civique. En 2017, 2 échéances électorales importantes ont lieu : élections présidentielles et élections législatives.

(/e-services/Je-veux-voter)

## • **Je me marie ou je me pacse**

Lors de la préparation de votre mariage ou si vous désirez vous pacser, des démarches administratives sont nécessaires

(/e-services/Je-me-marie-ou-je-me-pacse)

## • **Je viens d'avoir un enfant**

Toute naissance doit être déclarée à l'officier de l'état civil du lieu où l'événement s'est produit, dans les cinq jours qui suivent l'accouchement.

(/e-services/Je-viens-d-avoir-un-enfant)

- **Je voyage à l'étranger**

Les formalités varient en fonction de votre destination : Union Européenne ou hors Union européenne.

(/e-services/Je-voyage-a-l-etranger)

- **Je déménage**

Il n'est pas obligatoire de renouveler sa carte d'identité lors d'un changement d'adresse. Cependant son inscription sur les listes électorales et l'adresse sur la carte grise doivent être modifiées.

(/e-services/Je-demenage)

- **J'ai un décès dans ma famille**

Lors d'un décès au sein de sa famille, des démarches sont rapidement nécessaires pour organiser les obsèques. Celles-ci sont désormais, dans la plupart des cas, gérées par les Pompes funèbres. Des démarches peuvent être cependant nécessaires pour justifier de votre qualité d'héritier.

(/e-services/J-ai-un-deces-dans-ma-famille)